



**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**NAUTILIS –
DEMANDES DE REMBOURSEMENT**

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - - Sport, Tourisme et
Fleuve
Numéro : 2022-D-201

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu la délibération n° 293 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 approuvant les tarifs du centre aquatique patinoire Nautilus pour l'année 2022,

Vu l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'absence de Monsieur Gérard DEZIER, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1^{er} vice-président, en application de l'arrêté susvisé,

Considérant les demandes de remboursement formulées par les usagers du centre Nautilus,

DECIDE

Article 1^{er} – Sont autorisés, les remboursements détaillés ci-après, pour un montant total de 394 € :

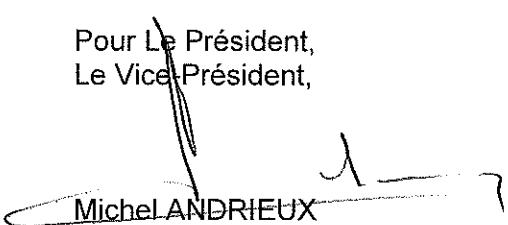
- Prestation d'anniversaire à la patinoire non réalisée en raison d'une déclaration d'un cas de covid au moment de l'événement (valeur : 106 €),
- Entrées non consommées en raison de problèmes de santé (valeur : 75,10 €),
- Entrées non consommées en raison d'un déménagement (valeur : 111,76 €).
- Entrées non consommées en raison de problèmes de santé (valeur : 101,14 €).

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le ~ 3 AOUT 2022

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le ~ 3 AOUT 2022
Publié ou notifié,
Le ~ 3 AOUT 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Michel ANDRIEUX